

**Arrondissement
de Draguignan**

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

2022 - 053

Séance du :

24/05/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

Date de la convocation :

19/05/2022

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _39	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	9

L'an deux mille vingt et un et le 18 juin à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – GAYMARD Marie-José et TROIN François

Absents excusés :

Mme Aurore LUCAS ayant donné procuration à M Yves CAMOIN
M. Charles BIGHETTI de FLOGNY ayant donné procuration à Mme Sandrine GRANDAZZI

Secrétaire de séance : TROIN François

**Objet : Rénovation d'une partie de la Maison de la Rue des Templiers
Demande d'aide au Conseil Régional Sud- PACA - au titre du petit Fonds
Régional d'Aménagement du Territoire 2022 – Nos communes d'abord.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment communal de la rue des Templiers comprend 4 logements.

Le logement du 1^{er} étage reste à isoler et à modifier le mode de chauffage (remplacement du chauffage à gaz par une pompe a chaleur)

Il dépose sur le bureau de l'assemblée 2 devis de maçonnerie et de plomberie.

	€ H.T.	€ T.T.C
Maçonnerie- isolation	8 570,00	8 570,00
Plomberie- chauffage	19 410,00	23 292,00
	28 160,00	31 862,00

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide du Conseil Régional Sud- PACA - au titre du petit Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2022 – Nos communes d'abord.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- de SOLLICITER l'aide du Conseil Régional PACA - au titre du petit Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2022 – Nos communes d'abord, soit **15 000,00 € H.T.**

- d'AUTORISER le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 30/05/2022
et publication le: 30/05/2022

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint
Y.CAMOIN

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint
Y.CAMOIN

